

Sujet :[INTERNET] A l'attention du Commissaire Enquêteur -projet ZAC Long Buisson 3

Date :Fri, 16 Oct 2020 08:48:54 +0200 (CEST)

De :

à :

Pour :pref-projet-longbuisson <pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr>

Monsieur,

Je viens de m'apercevoir que je ne vous ai pas joint mes observations. Vous les trouverez donc en PJ.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sincères salutations.

Aurélie GINGAST

----- mail transféré -----

Envoyé: lundi 12 Octobre 2020 09:48

De : " "

A : pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr

Objet : A l'attention du Comissaire Enquêteur -projet ZAC Long Buisson 3

Bonjour,

Par le présent mail, je soussignée Aurélie GINGAST demeurant au

à Guichainville (27930),

déclare m'opposer au projet de la ZAC du Long Buisson 3

Sincères salutations.

Aurélie GINGAST

Aurélie GINGAST

27930 GUICHAINVILLE

Guichainville, le 12/10/2020

Objet : Observations concernant le projet de la ZAC du Long Buisson 3

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes observations concernant le projet du Long Buisson 3, auquel je suis totalement opposé.

Habitante de Melleville depuis 8 ans, nous avons décidé mon conjoint et moi d'acheter cette maison proche de la ville tout en étant à la campagne. Nous avons apprécié dès le début cet endroit calme et cette vue dégagée sur les champs que nous pouvons d'ailleurs apprécier depuis notre chambre. Qu'en sera-t-il d'ici quelques années ? Nous aurons probablement une vue sur les hangars et un bruit incessant de camions PL ? Sans parler de la forte volumétrie de véhicules sur le boulevard du 14 juillet et les nouvelles dessertes nécessaires qui entraîneront inéluctablement l'augmentation de la pollution sonore.

En effet, le plan de circulation prévoit une bretelle d'accès à la zone à partir de la RN1013 pour soulager les axes routiers au pourtour de l'opération, une entrée et sortie sur le boulevard du 14 juillet et une autre sur la RD 52 par un giratoire. La sortie sur le boulevard présente l'inconvénient d'accroître la circulation déjà saturée aux heures de pointe.

Le boulevard est un axe urbain servant au trafic de transit et local. Il est destiné à la circulation de tous types d'usagers sur la voirie ou en traverse. Y ajouter du trafic de poids lourds est dangereux et contraire aux principes d'amélioration de la sécurité routière dont la collectivité doit se préoccuper.

D'autre part, je n'ai pas vu dans le dossier un éventuel accord du conseil départemental, gestionnaire de la route pour créer ce giratoire.

Hélas, les concepteurs du projet ne semblent avoir réalisé que tardivement qu'il y avait un habitat résidentiel au Hameau de Melleville.

Nous devons d'ailleurs déplorer la quasi absence de concertation préalable dans l'élaboration de ce projet. (Juste de vagues informations « jetées » dans nos boîtes aux lettres par notre Chère Municipalité !)

Qui plus est, il n'a pas été trouvé trace de réunion organisée en 2018 sur le futur PLUI sur Guichainville alors que la commune est particulièrement concernée.

Il y a eu très peu d'observations formulées, ce qui confirme le manque d'information envers les habitants, et plus particulièrement ceux du hameau de MELLEVILLE qui se sent encore une fois laissé de côté !

Concernant la pollution visuelle, les concepteurs du projet proposent seulement un "pseudo verdissement" censé apporter une note écologique et atténuer les nuisances visuelles et sonores : des rideaux végétaux pour masquer les constructions (?!), des merlons (buttes de terre végétalisées) devant les habitations qui sont totalement inefficaces (les habitants à l'entrée du hameau près de la D 52 peuvent en témoigner !)

Les concepteurs prévoient également le reculement des bâtiments et une hauteur limitée (mais les bâtiments demeureront de piètre qualité architecturale et les nuisances sonores seront identiques).

Lequel des élus de l'EPN pourrait sérieusement soutenir qu'un tel environnement peut être souhaitable pour les habitants installés de longue date comme mon voisin M. Helot qui est installé à Melleville depuis plus de 30 ans (qui est au demeurant contre ce projet) et à qui on supprime la vue dégagée, la tranquillité actuelle d'un environnement semi-rural?

De plus, la dépréciation des maisons du hameau de Melleville est inéluctable en raison de cet environnement fortement dégradé, et ce en dépit de toutes les dénégations des auteurs du projet ; ce point est confirmé par les experts immobiliers.

Les habitants seront donc pénalisés: ils subiront d'une part la dégradation de leur environnement (nuisances sonores et visuelles) et d'autre part, dans le cas où ils souhaiteraient ou devraient partir, ils auront des difficultés à vendre leur bien dans de bonnes conditions : (baisse significative du prix de l'immobilier depuis 2014, notre maison a déjà perdu 35 000 € de sa valeur initiale, estimation à l'appui ; baisse des biens immobiliers en raison de l'environnement : qui aurait envie d'acheter au prix fort dans une ZAC cernée par les hangars et le béton ?)

Enfin dans un contexte de protection environnementale, encore plus marqué dans cette situation de pandémie (baisse significative et prouvée de gaz à effet de serre durant le confinement mondial en raison de l'absence de déplacements de véhicules motorisés et l'arrêt de certaines usines), ce projet paraît totalement en contradiction avec le projet de l'EPN (cf SCOT PLUi-HD) et la situation actuelle.

En résumé : le projet est démesuré, dépassé, néfaste pour la planète et les habitants de Melleville. L'intérêt économique n'est pas établi et les travaux d'aménagement seront un gouffre financier pour l'EPN qui a déjà été fragilisé par la construction des ZAC de Long Buisson 1 et 2.

Aurélie GINGAST

